



MAIRIE DE
Tournay

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 02/07/2014

SEANCE 8 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 8 juillet 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absente : Madame Muriel ROSSI

Madame Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h30.

Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2015

Monsieur Francis ARTIGUE demande pourquoi sur certaines délibérations le vote est dit « à l'unanimité » alors qu'il s'est abstenu. Monsieur le Maire indique que d'après une question ministérielle, l'unanimité est acquise en comptabilisant uniquement les suffrages exprimés (abstentions exclues).

« Question écrite n° 15666 de M. Jean Louis Masson (Moselle - NI) publiée dans le JO Sénat du 27/01/2005 - page 207

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le fait que la notion d'unanimité n'est pas définie de manière précise dans la législation administrative. Lorsqu'un conseil municipal, un conseil général ou un conseil régional prend une décision, il souhaiterait donc qu'il lui indique s'il y a unanimité dès qu'une partie des membres se prononce favorablement et que l'autre partie s'abstient.

Réponse du Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales publiée dans le JO Sénat du 24/03/2005 - page 860

Les conditions d'adoption des délibérations du conseil municipal, du conseil général et du conseil régional sont respectivement fixées par les articles L. 2121-20, L. 3121-14 et L. 4132-13. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », les abstentions n'étant pas prises en considération. Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 décembre 2001 (req. n° 235027), dans une procédure de vote à scrutin secret, les bulletins blancs ou nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés ; il en est de même pour les abstentions lorsque le vote a lieu au scrutin ordinaire ou au scrutin public. Dès lors, une délibération est acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption. »

2. Marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'optimisation du réseau d'eaux usées sur la RD 817 route de Toulouse

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'optimisation du réseau d'eaux usées sur la RD 817 route de Toulouse.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18 juin 2015 pour ouvrir les plis.

L'analyse des offres faite par l'ADAC 65 détermine les notes suivantes :

- 2AE : 89
- Prima Ingénierie : 95

L'ADAC 65 propose au Conseil municipal de retenir l'offre Prima Ingénierie. Monsieur le Maire propose ainsi de retenir la proposition de Prima Ingénierie pour un montant de 6 920,00 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la désignation du Déléataire de Service Public de l'Assainissement Collectif

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du lancement du marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la désignation du déléataire de service public de l'assainissement collectif.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 3 juin 2015 pour ouvrir les plis.

L'analyse des offres faite par l'ADAC 65 détermine les notes suivantes :

- 2AE : 78
- Prima Ingénierie : 95

L'ADAC 65 propose au Conseil municipal de retenir l'offre Prima Ingénierie. Monsieur le Maire propose ainsi de retenir la proposition de Prima Ingénierie pour un montant de 5 800,00 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Cession de la parcelle n°B 812

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le cabinet infirmier de Tournay a manifesté auprès du Maire son intention d'acquérir la parcelle B n°812, située rue du 19 mars 1962, d'une superficie de 521 m² au prix de 55 € le m² suite à la détailance des acquéreurs pour la cession de la même parcelle selon les termes de la délibération n°2014-74. Compte tenu de la vocation sociale de la destination du futur bâtiment, Monsieur le Maire propose d'accepter le prix de 55 € / m², la différence de prix avec l'estimation domaniale n'étant pas significative.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE demande pourquoi on ne leur propose pas une partie du terrain de la gare. Monsieur Jean-Claude DELAS préconise de ne pas découper la parcelle de l'esplanade de la gare afin de ne pas compromettre un projet futur. De plus, les infirmières ne veulent pas s'inscrire dans une démarche globale de maison de santé qui les conduirait à être à proximité d'autres professionnels de santé.

Monsieur le Maire propose d'accepter la cession de la parcelle B n°812, située rue du 19 mars 1962, d'une superficie de 521 m² au prix de 55 € / m² soit 28 655 € au cabinet infirmier de Tournay.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec l'abstention de Monsieur Francis ARTIGUE et Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

5. Rétrocession des espaces communs d'un lotissement dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire informe le Conseil des suites de la création du lotissement « Au jardin de l'Arros ». L'aménagement arrivant à son terme, le propriétaire demande la rétrocession des espaces communs du lotissement dans le domaine public communal. Monsieur le Maire propose qu'en accord avec l'engagement initial de la commune, cette rétrocession intervienne sous réserve que la conformité des travaux soit délivrée par l'Etat, que les espaces verts soient réalisés et que la demande soit établie par l'ensemble des colotis.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Désignation d'un élu référent sécurité routière

En réponse à la sollicitation de Madame la Préfète, Monsieur le Maire propose que Monsieur Régis PIERROT soit l'élu du Conseil municipal de Tournay référent sécurité routière.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Bail de la brigade de Gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les titres exécutoires émis fin 2014 correspondant au montant de la révision du loyer de fin 2013, de 2014 et de 2015 ne sont pas honorés par la Gendarmerie Midi-Pyrénées. Afin de pouvoir obtenir le paiement de ces titres, qui n'ont fait l'objet d'aucune contestation dans le délai de deux mois consécutif à leur émission, Monsieur le Maire propose de recourir à un référé provision. Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de l'habiliter à pouvoir ester en justice devant le juge des référés. Toutefois, Monsieur le Maire n'exclut pas de parvenir à une négociation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Renouvellement du matériel informatique de l'école élémentaire

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler le matériel informatique de l'école primaire. Dans le cadre de la DETR, des fonds restent disponibles pour 2015, il convient donc de faire une demande de subvention à l'Etat.

Des devis ont permis d'évaluer le montant à 3 988 € HT comprenant l'acquisition et l'installation du nouveau matériel.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de solliciter une demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR pour le financement de cette opération.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Réglementation de la circulation rue de la Causserie

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier envoyé à la mairie par Monsieur Deyres, concernant la question de la sécurité sur cette voie du fait de la vitesse des véhicules

Monsieur le Maire indique que les services du Département considèrent qu'il n'y a aucune dangerosité dans le secteur. Néanmoins, la vitesse a été limitée depuis plusieurs mois par arrêté municipal à 30KM/H depuis l'ASEI jusqu'à la route de Toulouse dans le sens descendant, de même que dans la rue du Plagnon. Par ailleurs des contrôles ont été sollicités auprès de la Gendarmerie.

10. Constitution d'un groupement de commande pour l'élaboration d'un diagnostic accessibilité des ERP et d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces verts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un groupement de commande pour réaliser l'élaboration d'un diagnostic accessibilité des ERP et d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, après consultation de bureaux d'études sur plusieurs communes du canton. Monsieur le Maire propose d'approuver la convention constitutive du groupement de commande pour la réalisation d'un diagnostic accessibilité des ERP et d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, et que la communauté de communes du canton de Tournay soit désignée comme coordonnateur du groupement de commande ainsi formé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Modification consistance réseau départemental Maligne

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier reçu de la part du Président du Conseil Départemental informant de la diminution des dessertes de la ligne Lannemezan/Tournay par le réseau Maligne.

Monsieur le Maire regrette cette décision et en informera le Président du Conseil Départemental par courrier.

12. Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la procédure lancée il y a quelques mois pour récupérer la parcelle n°E555.

Considérant que le bien n'a pas de propriétaire connu, que les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans et qu'aucun propriétaire ne s'est fait connaître suite à la dernière publicité de l'arrêté municipal sus-indiqué constatant la situation dudit bien, Monsieur la Maire propose l'incorporation du bien présumé sans maître dans le domaine communal au terme du délai de six mois consécutif à la publicité de l'arrêté municipal du 22 avril 2015, soit le 4 novembre 2015, sous réserve qu'aucun propriétaire ne se soit fait connaître avant cette date,

La proposition est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX

13. Avancement du projet d'aménagement du bâtiment pour le SSIAD

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avancée du projet. Le SSIAD ne souhaite plus d'abri pour ses véhicules, il ne sera donc pas construit.

Monsieur le Maire pourra donc valider l'Avant-Projet Définitif pour que l'architecte puisse finaliser le dossier de permis de construire et lancer la consultation des entreprises.

14. Avancement du projet d'aménagement de la place d'Astarac

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune attend toujours la réponse du Département en ce qui concerne le financement et la possibilité d'aménager en parking la plateforme devant le collège.

15. Avancement du projet d'aménagement du parking près du cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancée du projet. Le permis est sur le point d'être déposé en mairie, et la consultation des entreprises devrait intervenir fin juillet pour que les travaux puissent commencer dès la rentrée.

16. Etude de création d'une aire de covoiturage

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du refus des Autoroutes du Sud de la France d'utiliser un terrain appartenant au domaine concédé et situé à la sortie de l'autoroute de Tournay au motif de la sécurité des véhicules en cas de croisement de flux. Un autre scénario a été envisagé par le Département, impasse de Bagnères, sur l'ancienne route Départementale. Cette situation étant susceptible d'être désagréable pour les riverains, il est décidé de ne pas donner suite au projet.

17. Remise en état de la bordure du chemin communal (parcelle n°F 69)

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse du propriétaire de la parcelle sur la remise en état du chemin communal et en profite pour informer le Conseil de l'irrégularité de la construction en cours, faute de permis de construire, qui plus est sur une parcelle non constructible. Cette situation donnera lieu à la procédure appropriée pour mettre fin à l'illégalité constatée, en accord avec l'intéressé.

18. Réalisation de deux aires de jeux pour enfants

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que deux aires de jeux seront construites durant l'été. Il s'agit en partie de récupérer les jeux qui existaient au complexe sportif pour les installer place DENAGISCARDE et sur la promenade de l'Arros.

FINANCES

19. Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'intégrer budgétairement les travaux de voirie à l'article 2151 alors que cela avait été prévu au 2315.

Il propose de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015 :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	I	21	2151	51	RESEAUX DE VOIRIE	100 000,00 €
TOTAL						100 000,00 €
CREDITS A REDUIRE						

Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	I	23	2315	51	INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	-100 000,00 €
TOTAL						-100 000,00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

20. Tarifs permanents de l'ALSH à partir de la rentrée 2015

Afin de prendre en compte la participation de la communauté de communes du canton de Tournay et après analyse du questionnaire de satisfaction réalisé en juin 2015, Monsieur le Maire propose de revoir à la baisse, et sans distinction concernant la commune d'origine, les tarifs à compter de la rentrée 2015 comme suit :

A compter du 1 ^{er} septembre 2015							
Quotient		I (<300)	II 300 à 400	III 401 à 600	IV (601 à 750)	V (751 à 1000)	VI (>1000)
Enfants domiciliés TOURNAY	Prix journée avec repas	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €	10 €
	Prix journée sans repas	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €	10 €
	½ journée sans repas	3 €	4 €	4 €	5 €	6 €	7 €
	½ journée avec repas	3 €	4 €	4 €	5 €	6 €	7 €
Enfants domiciliés HORS- TOURNAY	Prix journée avec repas	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €	10 €
	Prix journée sans repas	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €	10 €
	½ journée sans repas	3 €	4 €	4 €	5 €	6 €	7 €
	½ journée avec repas	3 €	4 €	4 €	5 €	6 €	7 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

21. Tarifs pour les Temps d'Activités Périscolaires à partir de la rentrée 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du coût que représentent ces activités liées à la réforme des rythmes scolaires mise en œuvre sur Tournay à partir de l'année scolaire 2014-2015. Afin de financer ces activités, et compte tenu que la commune n'est finalement pas éligible au complément de 40€ par enfant au titre du fonds d'amorçage car ne relevant pas de la DSR « cible » ainsi que l'a confirmé l'Inspection Académique, il est proposé d'instaurer une participation forfaitaire par trimestre et par enfant. Le conseil d'école a été tenu informé de ce projet

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la participation aux Temps d'Activités Périscolaires à un forfait de 25 € par trimestre et par enfant, que cette somme soit due au début du trimestre entamé et d'appliquer ce nouveau tarif à partir 1^{er} septembre 2015.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe également le Conseil municipal de la nécessaire réévaluation des frais de fonctionnement des écoles pour les élèves résidant hors Tournay, qui sont pris en charge par les communes d'origine, ou, en cas de refus de celles-ci lorsqu'elles disposent d'une école, par les familles elles-mêmes.

Considérant le coût réel pour la commune de Tournay d'un élève à l'école maternelle et à l'école primaire, Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la contribution aux frais de fonctionnement à hauteur de 195 € par trimestre (septembre à décembre, janvier à mars, avril à juin), que cette somme soit due au début du trimestre entamé, et d'appliquer ce nouveau tarif à partir 1er janvier 2016.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

22. Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'avec la mise en ligne du nouveau site internet, il paraît opportun que les usagers qui le souhaitent puissent régler en ligne les factures de la mairie.

Pour cela, il convient de signer une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales avec la Direction Générale des Finances Publiques.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

23. Renégociation de l'emprunt contracté en 2011

Monsieur le Maire indique qu'avec la tendance à la baisse des taux d'emprunts, il a souhaité explorer la renégociation éventuelle de l'emprunt qui avait été contracté auprès du Crédit Agricole en 2011 pour la construction de l'école primaire.

Le Crédit Agricole a indiqué que le capital restant dû s'élevait à 676 269,88 €. Si la commune souhaite rembourser ce capital par anticipation, elle devra déboursier 161 194,84 € pour l'indemnité financière et 3 989,99 € pour l'indemnité de remboursement anticipé. La renégociation n'est donc pas, dans ces conditions, possible.

24. Demande de garantie d'emprunt de l'Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la demande de garantie d'emprunt de l'Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées pour une opération de réhabilitation de 16 logements au Cagnoulet. Monsieur le Maire propose

de surseoir à la décision de garantir l'emprunt d'un montant de 431 861 € à hauteur de 40 % en attendant que l'OPH transmette à la mairie le projet de convention pour la réservation des logements correspondants, prenant également en compte les garanties déjà consenties par le passé par la commune pour d'autres emprunts.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

SERVICES MUNICIPAUX

25. Création d'un poste d'agent administratif en Emploi d'Avenir

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite au départ de Madame Annie MOSER, il convient de recruter un nouvel agent administratif. Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de Madame Marine MONFRAIX. Ce contrat prend la forme d'un emploi d'avenir à 35 heures hebdomadaires pour 3 ans.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

26. Création d'un poste d'agent d'entretien en CAE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Nicole LAFFAILLE ayant fait valoir ses droits à la retraite au 30 juin 2015, il convient de procéder à son remplacement. Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de Madame Emmanuelle MARTI. Compte tenu des contraintes liées à la baisse des dotations de l'Etat, ce contrat prend la forme d'un CAE à 20 heures hebdomadaires pour 1 an renouvelable.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

27. Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le poste précédemment occupé par Madame LAFFAILLE étant pourvu dans l'immédiat par un agent contractuel, il convient de supprimer l'emploi d'un adjoint technique de 2ème classe.

La proposition est adoptée avec les voix contre de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE.

ASSOCIATIONS

28. Désignation des représentants à l'association des Bastides 65

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que l'association « Bastides 65 » a été créée. Il convient désormais de désigner les représentants de la commune à cette association. Pour mémoire, la commune doit désigner 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants, sachant qu'au moins un représentant titulaire et au moins un représentant suppléant doit être membre du Conseil municipal, ce qui permet, conformément aux statuts, de désigner des personnes extérieures au conseil municipal et intéressées par la démarche

Monsieur le Maire propose de désigner :

- Camille DENAGISCARDE, titulaire, Jean-Claude DELAS, suppléant,
- Monique GAILHOU, titulaire, Véronique LARRONDO, suppléante,
- Jean DELCROIX, titulaire, Séverine SARRAZIN, suppléante

La proposition est adoptée à l'unanimité.

29. Proposition de désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du SSIAD

Monsieur le Maire propose de solliciter du SSIAD la désignation de Monsieur Jean-Claude DELAS en qualité de membre du conseil d'administration de cette association.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

30. Demande de subvention de fonctionnement du Club de l'Amitié de l'Arros

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la demande de subvention de fonctionnement du Club de l'Amitié de l'Arros pour un montant de 500 €. Monsieur le Maire propose d'accorder la demande de subvention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

31. Demande de subvention de fonctionnement du Comité des fêtes

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la demande de subvention de fonctionnement du Comité des fêtes de Tournay pour un montant de 10 000 €. Monsieur le Maire propose d'accorder la demande de subvention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

32.Demande de subvention de fonctionnement et organisation du festival de musique irlandaise

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la demande de subvention de fonctionnement de pour un montant de 1000 €. Monsieur le Maire propose d'accorder la demande de subvention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

33.Demande de subvention de fonctionnement de l'association du jumelage

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la demande de subvention de fonctionnement de pour un montant de 500 €. Monsieur le Maire propose d'accorder la demande de subvention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

34.Droit de préemption de la parcelle B n°1345 (Le Gabastou)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été déposée en mairie pour cette parcelle. Monsieur le Maire propose de ne pas préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

35.Droit de préemption de la parcelle E n°370 & 371 (12 rue Lacrampe Lousteau)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été déposée en mairie pour cette parcelle. Monsieur le Maire propose de ne pas préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

36.Droit de préemption de la parcelle E n°10 (7 rue de la Serre)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été déposée en mairie pour cette parcelle. Monsieur le Maire propose de ne pas préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

37.Droit de préemption de la parcelle B n°1250 (Le Rensou)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été déposée en mairie pour cette parcelle. Monsieur le Maire propose de ne pas préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

38.Droit de préemption de la parcelle E n°412 & 414 (1 rue Lacrampe Loustau)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été déposée en mairie pour cette parcelle. Monsieur le Maire propose de ne pas préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

SOCIAL

39.Demande d'aide financière pour Joëlle SABLE-TEYCHENE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la demande d'aide reçue de la part de l'Unité Territoriale d'Insertion des services du Département concernant la dette de Madame SABLE-TECHEYNE. Le Département demande à la commune de participer à hauteur de 200 €. Monsieur le Maire propose d'accepter cette proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal la demande de Monsieur LABOGE sollicitant la cession d'un chemin rural qui passe entre plusieurs parcelles lui appartenant. Plusieurs élus sont chargés de vérifier que cela ne poserait aucune difficulté, sachant que la question sera évoquée au prochain Conseil municipal, afin de mettre en œuvre la procédure appropriée.

Monsieur Frédéric PERRET attire l'attention du Conseil municipal sur la dangerosité du carrefour entre la rue Adolphe Pédebidou et la rue Padouen-Debat.

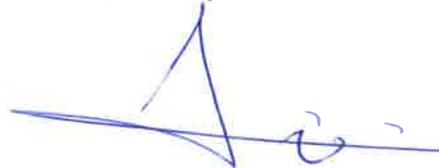
La séance est levée à minuit.

Le secrétaire de séance,



Monique GAILHOU

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2015

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2015**

Réunis le 2 septembre 2015, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil

Camille DENAGISCARDE, Maire,

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Jean-Louis GABAS,

Jacqueline SARRABERE,

 Véronique LARRONDO,

Frédéric PERRET,

Catherine HOWARD,

David PAMBRUN,

Blandine CARATY,

Francis ARTIGUE,

Muriel ROSSI,

Nicolas DATAS-TAPIE,

